



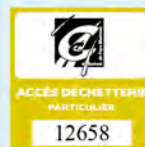
DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES LE RÉSEAU SUR LEQUEL COMPTER



HORAIRES D'OUVERTURE ET ACCÈS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Challes			14h-17h30		14h-17h30	
Changé		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30
Parigné-l'Évêque	9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30			9h30-12h 14h-17h30
Saint-Mars-d'Outille	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	

JE COLLE MA VIGNETTE SUR MON PARE-BRISSE



L'accès aux déchetteries du réseau est réservé aux véhicules disposant d'une vignette numérotée.

Gratuite pour les particuliers, elle est disponible à l'Hôtel Communautaire, rue des Écoles à Parigné-l'Évêque.

Vous pouvez aussi la commander sur le site internet www.sudestmanceau.fr.

! Fermeture les jours fériés : le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, les 1^{er} et 8 mai, le jeudi de l'Ascension, le 14 juillet, le 15 août, à La Toussaint, le 11 novembre, le 25 décembre.



INFORMATIONS PRATIQUES

JE RESPECTE LES CONSIGNES DES AGENTS

Les agents ont pour mission de vérifier que les dépôts sont conformes au règlement. En aucun cas, ils ne sont chargés du transport ou du déversement des déchets dans les bennes.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser à eux.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lors du transport vers la déchetterie, les déchets doivent être fixés et bâchés.



ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

Sauf pour le carton et la ferraille, acceptés dans les quatre sites du réseau, les dépôts sont facturés et ne peuvent excéder 2 m³ par jour.

Règlement complet sur : www.cc-sudestmanceau.fr

	Lun.	Jeu.	Sam.
Changé		8h-9h	
Parigné-l'Évêque	8h-9h		8h-9h

DÉCHETS ACCEPTÉS

BOIS



OUI : palettes, cagettes, agglomérés, mélaminés, etc...

NON : souches et troncs d'un diamètre supérieur à 15 cm, copeaux, sciures, mobilier.

CARTONS



OUI : grands cartons pliés.

NON : papiers, journaux, magazines, plastiques, polystyrène, sacs de ciment, tapisserie.

DÉBLAIS-GRAVATS



OUI : terre, pierres, béton non armé, briques.

NON : ardoises, plâtre, fibro, faïence, carrelage.

DÉCHETS VERTS



OUI : tontes de pelouse, herbe, fruits légumes, feuilles, très petites tailles.

DEEE



OUI : petits et gros appareils électriques et électroniques, ampoules, néons.

ENCOMBRANTS



OUI : objets volumineux non valorisables, matériaux non acceptés dans les autres bennes.

NON : meubles.

HUILES DE VIDANGE



OUI : huile de vidange, huile moteur.

MÉTAUX



OUI : tous les matériaux métalliques (acier, fonte, etc...).

MOBILIER



OUI : mobilier intérieur et extérieur de rangement, assise, couchage, pose.

NON : volet, porte, miroir en pied, siège auto, poussette, vasque...

PILES



OUI : piles toutes formes, petites batteries.

TAILLES



OUI : tailles de haies ou d'arbres.

NON : terre, pierres, souches, troncs et branches d'un diamètre supérieur à 15 cm.

TEXTILES



OUI : textiles et chaussures même usés ou déchirés.

NON : textiles humides.

LIMITATIONS



Les **gros électroménagers** (four micro-ondes, machine à laver, télévision...) ne sont acceptés que sur les sites de Changé et de Parigné-l'Évêque.



Les **déchets toxiques** ne sont pas acceptés sur le site de Challes.

INTERDICTIONS FORMALLES



Ordures ménagères, matériaux amiantés, pneus, extincteurs, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, souches.

LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS



S'ils sont en bon état, les livres, le mobilier, la vaisselle, les jouets peuvent bénéficier d'une seconde vie. Pensez brocantes ou associations caritatives !

EXTRAIT DU RÉGLEMENT

Le réseau de déchetteries est ouvert à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes.

Les déchetteries permettent de déposer les matériaux encombrants non collectés par le service des ordures ménagères.

Les dépôts ne peuvent excéder 2 m³ par jour.

Les agents sont habilités à refuser les déchets qui peuvent présenter un danger pour l'installation ou pour les usagers, ou si leur volume est trop important.

Les usagers doivent se conformer strictement aux instructions des agents.

Il est formellement interdit de récupérer des matériaux dans les bennes.

Le règlement complet est affiché dans chaque déchetterie et consultable sur le site internet www.sudestmanceau.fr

LABEL « ESQUAL »



En reconnaissance de la qualité de leurs installations, plusieurs déchetteries du réseau communautaire ont été labellisées par le Conseil départemental de la Sarthe et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).